

Both the left and the far right make advances in Swedish elections

The Swedish left advances in the elections but as a whole Parliament swings more to the right.

The Swedish elections last Sunday turned out to be an extremely even affair, giving the two blocs of traditional political forces, the four party strong right wing group, "the Alliance" and the social democratic and Green government and its supporting force, the Left Party, almost exactly the same number of seats.

Jonas Sjöstedt, leader of Vänsterpartiet (the Left Party), declared on election night that the elections represented a great success for the left. He explained that it was only due to the increased votes of the left that the Swedish progressives have the remotest chance of staying in power, since both the social democrats and the Greens took heavy tolls. For a while it even looked as if the Greens would not make it over the 4% barrier that is necessary to get any seats at all. In the end they got 4.3%, a mere 20,000 votes above the barrier.

Vänsterpartiet conducted a very strong election campaign and ended up with 7.9% of the votes, gaining 2.2% compared to the previous elections. Perhaps even more positive is a huge influx of new members, making the party reach 25,000 members for the first time in its history. An astonishing 428 new members joined on a single day, according to the Party secretary Aron Etler. The party also performed very well in the three major cities.

Swedish politics have been a strange affair for the last four years. Despite a strong right-wing majority in parliament the country has had a Social-democratic and Green government. The reason for this was that the traditional right has managed, or as some may say, been forced, to keep the doors closed to the nationalists of the Swedish Democrats party, refusing to cooperate with them at all. This went to the point where they would even rather lose votes in Parliament than accept support from the far right. This very remarkable and positive policy might however now be at end, since at least two of the four parties of the traditional right have declared themselves willing to open a dialogue with the far right.

The results show a new situation in Swedish politics, where we can begin to determine three political blocs instead of the traditional two. To the right a neoconservative block with the traditional conservatives, the Christian Democrats and the far right, in the middle the two liberal parties and to the left Vänsterpartiet, the social democrats and the Greens. Which road the country now takes depends on whether the two liberal parties are willing to stay in their alliance with the right, despite influence from the far right, or whether this is a deal breaker for them and they decide to give their support to the left instead. If they do there is a good chance of a new social democratic government, but unfortunately, with less influence for the left, despite the good election result.

Construire un avenir résilient au Luxembourg

Notre pays comme le reste du monde est à la croisée des chemins, il nous apparaît pertinent d'enfin faire le bilan de

décennies d'un libéralisme dogmatique qui met en péril – à court terme – notre économie et plus globalement nos modes de vie.

Le club de Rome, les rapports Meadows, l'appel des 1500 scientifiques, sont autant de rappels à notre devoir de prendre en compte, en tant que société, les limites physiques de notre environnement. Il nous appartient de cultiver notre résilience, c'est-à-dire notre capacité à résister et à nous adapter à des chocs externes (changement climatique, hausse du prix de l'énergie, appauvrissement des sols, crises économiques et migratoires).

Nous nous félicitons du fait que notre pays comptera parmi ceux qui vont respecter leurs engagements Kyoto pour 2020, mais cela n'est pas suffisant. Le Luxembourg aura montré qu'il a la capacité de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Il est à présent temps de nous préparer au monde de demain. Les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, l'écomobilité ou le tourisme éco-responsable sont autant de sources d'emplois qualifiés et de valeur ajoutée où nous nous devons d'être pionniers.

Pour cela, il nous faut rompre radicalement avec les anciennes façons de penser. Le court-termisme ne doit plus être notre horizon. Il est temps d'inventer l'avenir, pour donner à nos contemporains l'envie de s'y projeter et ainsi couper l'herbe sous le pied des mouvements populistes qui autour de nous se réjouissent de notre immobilisme.

En tant que parti progressiste, en lien avec les acteurs de la société civile, nous nous proposons de porter avec vous un projet de société qui soit visionnaire, durable, écoresponsable, fondé sur une justice sociale non négociable, et une vision de notre avenir désengorgée d'un pessimisme qui n'est ni approprié ni constructif.

Il y va de notre responsabilité historique d'être au rendez vous en tant que nation. En synergie avec nos partenaires européens, nous nous devons de mutualiser nos efforts pour défendre nos biens communs (l'eau, l'air, l'alimentation, le vivant) ainsi que nos démocraties.

Pour cela nous nous devons d'agir à tous les échelons (local, national, international) par le biais d'aides publiques et d'une fiscalité incitative, mais aussi de politiques agricoles et industrielles renouvelées et relocalisées qui prennent en compte nos écosystèmes.

C'est aujourd'hui que nous devons nous préparer et anticiper notamment nos besoins en termes de formation et d'éducation des jeunes et des adultes aux métiers correspondant à la bifurcation écologique indispensable que nous appelons de nos vœux. C'est aujourd'hui aussi que nous devons rétablir un réseau efficace de services publics de proximité. C'est aujourd'hui enfin que l'on se doit d'amener ces questions sur la place publique et dans le débat politique, pour que l'inaction et le fatalisme soient enfin surmontés.

Vacances du Grand-Duc au Sahara occidental occupé: le gouvernement doit prendre ses distances.

Ces derniers jours, les utilisateurs de facebook au Luxembourg ont pu régulièrement voir s'afficher des « publications suggérées » faisant état du séjour de kitesurfing de « SAR le

Grand-Duc Henri de Luxembourg à l'hôtel Dakhla Attitude au Maroc ».

Il est sidérant que le chef de l'État, fût-ce en agissant à titre purement privé (mais est-ce seulement possible, eu égard la lettre de notre Constitution?), ait pu se laisser instrumentaliser de la sorte pour les besoins de propagande d'une puissance étrangère.

Il faut en effet rappeler que Dakhla n'est pas situé au Maroc, mais au Sahara occidental. En effet, pour la communauté internationale, le Sahara occidental ne fait pas partie du Maroc, mais constitue un territoire séparé et distinct de celui-ci (et non pas un territoire simplement disputé), comme l'a d'ailleurs rappelé la Cour de Justice de l'Union européenne dans plusieurs décisions récentes. Le Maroc, qui a envahi et annexé cette ancienne colonie espagnole en 1975, privant le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, y pratique une occupation militaire illégale au regard du droit international.

Selon les rapports des principales ONG et autres observateurs internationaux, le régime d'occupation marocain au Sahara occidental donne lieu à de très nombreuses et graves violations des droits de l'homme. Rappelons aussi que des enquêtes judiciaires espagnoles ont relevé l'existence de faits de génocide commis par le Maroc au Sahara occidental lors de l'invasion du territoire.

En se rendant au Sahara occidental et en acceptant de servir, fût-ce à son insu, de caution à l'occupant marocain, le Grand-Duc contribue rendre plus difficile la reprise des négociations de paix lancées sous l'égide de l'ONU entre l'occupant marocain et le Front POLISARIO, représentant légitime du peuple sahraoui.

Par conséquent, il paraît pour le moins souhaitable que le

gouvernement luxembourgeois, historiquement opposé à l'occupation des petites nations par les grandes et se disant engagé en faveur du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire :

(1) se distance formellement du voyage accompli à Dakhla par le chef de l'État et de prendre les dispositions nécessaires pour que ce type d'incident ne se reproduise à l'avenir (il est d'ailleurs à espérer que le gouvernement luxembourgeois n'a pas contribué à l'organisation de ce voyage en se chargeant des formalités de visa pour le compte de la famille grand-ducale) ;

(2) rappelle que le Luxembourg, en application de ses obligations au titre du droit international et en exécution de la jurisprudence de la CJUE, ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental ;

(3) s'engage pour la reprise des pourparlers sous l'égide de l'ONU en vue de l'autodétermination du peuple sahraoui.

Par ailleurs, on ne peut manquer de voir dans cet incident une nouvelle illustration des limites inhérentes au régime de la monarchie constitutionnelle. Celle-ci, en liant l'image de tout un pays à celle d'une famille régnante, débouche inévitablement sur un brouillage peu opportun et peu démocratique entre l'État et la vie privée du chef de l'État.

C'est précisément pour éviter cette confusion que le projet alternatif pour une Constitution du Luxembourg élaboré par déi Lénk prévoit l'abolition de la monarchie et l'instauration d'une République dont la présidence, au rôle étroitement circonscrit et située au-dessus des partis, serait confiée à tour de rôle à une femme et à un homme issu.e du corps des citoyens ordinaires.

Macron/Bettel. L'Europe En Marche met les pieds au Luxembourg.

« Dans d'autres pays vous seriez déjà en prison depuis 10 minutes ». Matthieu est encore ébahi par cette remarque alors qu'il relate son intervention à la consultation citoyenne Macron/Bettel à Luxembourg le 6 septembre dernier. « J'aurais peut-être dû leur rappeler que c'était une consultation citoyenne et qu'une consultation sans opposition c'est un meeting du parti » souffle-t-il à la fin de son histoire.

C'est une formule choc, mais la question mérite d'être posée. Quelle était la nature de l'évènement qui se déroulait ce jour-là sur la place de l'Europe ? Meeting du futur mouvement « l'Europe En Marche » ou consultation citoyenne ? Avant même l'entrée des deux protagonistes dans une salle pleine à craquer, la question projetée sur un écran géant en fond de salle invitait à une réflexion à plusieurs niveaux : A quoi ressemble ton Europe ?

A quoi pouvait bien ressembler l'Europe ce jour-là à part à celle qu'Emmanuel Macron et Xavier Bettel défendent puisqu'il n'y avait qu'eux deux dans la salle pour répondre aux questions des citoyen.ne.s ? Devant l'entrée déi Lénk, Déi Gréng, le mouvement écologique ou Greenpeace s'étaient rassemblés pour confronter les positions, mais les deux intervenants du soir ont prudemment évité de rentrer par la grande porte, privant la petite centaine de militant.e.s d'un échange.

A l'intérieur la situation fut bien pire. Dès leur entrée les deux hommes furent accueillis par une clameur aussi tonitruante que ravie. La mise en scène était simple, deux pupitres, des citoyens et des citoyennes entourant les rôles principaux de tous côtés, et des membres de l'opposition assis en contrebas, condamnés à être simple spectateur de ce qui allait suivre. En l'absence de toute autre couleur politique que la leur sous les projecteurs, les deux complices ont pu se livrer à un jeu de question/réponse sous les applaudissements enchantés d'un public quasi-unanimement acquis à leur cause, les clins d'œil, plaisanteries et tapes sur l'épaule achevant de donner à cette consultation citoyenne les airs d'un meeting de campagne dans un swing-state américain.

Les questions, même les plus compliquées, recevaient une réponse bienveillante, les deux acteurs se repassant les interventions selon le rapport qu'ils entretenaient au sujet abordé. Une lycéenne lança la machine. Le président français en fait-il assez pour contrer le changement climatique ? Ce dernier répondit avec un sourire charmeur sur la fermeture des centrales thermiques en France, qu'importe que la plus grosse source d'émission de gaz à effet de serre du pays en question soit les transports et que l'on condamne le rail. L'Europe allait-elle enfin avoir un vrai programme spatial ? Ce sujet capital fut traité avec une plaisanterie par le ministre luxembourgeois, qu'importe si privatiser un espace de ressources quasi infini peut mener à des inégalités impossibles à imaginer. Qu'importe car le public n'avait le droit que de poser des questions, offrant au duo d'orateurs toute la latitude pour proposer leurs solutions sans crainte d'être contesté. « Je vous aime Monsieur Macron » lança une femme et le public aux anges renchérissait par de nouvelles salves d'applaudissements, allant même parfois jusqu'à se mettre debout.

Jusqu'au grain de sable.

Ce grain de sable s'appelait Matthieu, militant du Printemps Européen, qui, au milieu de la neutralité idéologique du débat, osa employer les gros mots de « capitalisme sauvage » et « Europe des marchés » pour définir le projet politique des deux hommes d'Etat. La modératrice ne s'y est pas trompée, puisqu'elle lui coupa la parole pour le presser d'accélérer. La salle ne s'y trompa pas non plus, les deux stars étaient contestées de front ce qui était inacceptable. Elle entreprit donc d'accabler ce seul représentant d'une autre Europe de sifflets, huées et plaisanteries.

Aucune autre opposition politique ne se manifesta jusqu'à la fin. Des demandes, des exigences parfois apparurent, mais la seule voix qui s'était élevée pour défendre une Europe qui se soucierait plus de la lutte contre le changement climatique que de la lutte contre les déficits avait été réduite au silence. La salle put reprendre son ronronnement tranquille d'acclamations et personne d'autre n'eut à subir ses foudres jusqu'au terme de la « consultation citoyenne ».

Quelle conclusion en tirer ? Quelle consultation y avait-il pour les citoyen.ne.s dans la salle quand seuls les représentants du pouvoir étaient là pour leur répondre ? Qu'avait-elle de citoyenne cette consultation, quand seules les deux personnes sur scène avaient le droit de développer une réflexion nuancée ? N'est-il pas légitime de se poser des questions sur la nature réelle de ces événements ?

A ceux qui en doutaient, la campagne européenne a bel et bien déjà démarré. Sous le prétexte de consultations citoyennes, Emmanuel Macron s'offre des meetings dans toute l'Europe pour tisser le récit de son futur mouvement comme unique alternative aux nationalistes. Que l'on ne se méprenne pas, lui et les membres de son futur mouvement sont tout à fait en droit de vouloir faire campagne de manière ambitieuse. Mais que l'on ne se méprenne pas non plus, les citoyen.ne.s sont aussi en droit de savoir ce que sont réellement ces événements

afin d'y prendre part , ou non, en toute connaissance de cause.

La salle comble ce jeudi 6 septembre pourrait nous laisser croire que tout est déjà perdu pour une Europe citoyenne, soucieuse de progrès écologique et social. Mais rien n'est plus faux, car sur le parvis de la philharmonie une foule bariolée avait la tête sans doute pleine de ces idéaux-là. Rien n'est plus faux car à l'intérieur de la salle, au milieu de la galaxie Macron-Betteliene une étoile a brillé d'une couleur différente de toutes celles qui l'entouraient. Rien n'est plus faux car le même jour en Italie, Yanis Varoufakis faisait salle comble aussi, apportant sans le savoir un soutien à distance à ce militant solitaire, qui, à la Philharmonie de Luxembourg, au milieu des sifflets et de l'hostilité, s'est dressé contre le discours hégémonique du capitalisme. L'espoir revient.

Critical Mass : Nous (aussi) sommes le trafic !

L'idée de la masse critique ("Critical Mass" en anglais) décrit la masse minimum pour déclencher une réaction en chaîne, mais quel est le rapport de ce terme avec l'espace public et la mobilité douce ?

Critical Mass, c'est aussi une manifestation à bicyclette dans une ville. Une Critical Mass accueille aussi tout autre moyen de transport sans moteur, comme les patins, les planches à roulettes, etc. D'habitude, la Critical Mass est organisée simultanément le dernier vendredi du mois dans plus d'une centaine de villes dans le monde.

Le mouvement a démarré à San Francisco: la première masse critique y eut lieu le 25 septembre 1992 avec une cinquantaine de participants.

« Mais, c'est quoi tout ceci? » demandaient des piétons amusés et visiblement surpris, alors qu' une masse de cyclistes bruyants et pleins d'entrain passaient à bicyclette en chantant et en sonnant.

Différentes réponses sont évidemment possibles :

« Il s'agit de s'amuser dans la rue. »

« Il s'agit d'un mode de vie plus social. »

« Il s'agit d'affirmer notre droit à la route. »

« C'est une question de solidarité. »

La Masse critique signifie quelque chose de différent pour chaque participant_e, et bien que de nombreux concepts exprimés puissent évoquer des souvenirs de manifestations politiques passées, la Masse critique se veut avant tout une célébration, pas une protestation. C'est de l'action directe politique en vue d'une reconquête festive de l'espace public.

L'idée a d'abord été conçue par une personne, qui a fait rebondir l'idée sur d'autres cyclistes. L'importante communauté de coursiers à vélo de San Francisco a été recrutée principalement par le bouche-à-oreille, tandis que les navetteurs ont été rejoints par quelqu'un qui se tenait au milieu du quartier financier et distribuait des affichettes. Au début, le nom de l'événement était beaucoup moins attirant: Commute Clot, mais bientôt le nom de Critical Mass s'était établi.

Le nom Critical Mass vient du documentaire de Ted White « Return of the Scorcher » (Le retour du brûleur) où l'étiquette des croisements dans les grandes villes chinoises est discutée comme une question de masse critique : le trafic

croisé attend d'atteindre une masse critique et ensuite pousse à travers, laissant le flux original du trafic s'arrêter et se construire jusqu'à atteindre son point de passage. Une fois par mois, les cyclistes deviennent une masse critique, remplissant 3-4 longs blocs de la rue Market Street de San Francisco à la fin de l'heure de pointe, et pédalant dans une zone de libre expression temporairement dépourvue de bruit de moteurs et de gaz à échappement.

Le changement de perspective si on participe à une Critical Mass avec beaucoup de participants est magnifique. C'est là, à vélo, qu'on se rend compte quelle grande proportion de nos espaces urbains est aujourd'hui dédiée aux voitures.

Le mouvement est devenu international et des masses critiques sont maintenant organisées en Amérique du Nord, Europe, Australie, Asie et Amérique Latine. L'ampleur des masses critiques peut varier d'une centaine à quelques milliers de participants dans chaque ville. Les masses critiques se déroulent en milieu essentiellement urbain. On estime qu'il y a actuellement plus de 300 villes où elles sont organisées. Ce mouvement se rattache aux mouvements environnementalistes et aux mouvements altermondialistes, notamment au mouvement Reclaim the streets.

Le mouvement existe aussi depuis 2002 à Luxembourg, rejoins la prochaine Critical Mass le 28 septembre à 18h30 à la Gëlle Fra, comme chaque dernier vendredi du mois !

Critical Mass isn't
BLOCKING traffic --

We ARE Traffic!!!



Illustration by Hugh D'Andrade

At the end of every workday, thousands of people pour into the streets, in what has become a central ritual of life in the late twentieth century -- the daily commute.

For most people, however, getting off work is not cause for celebration, or even relief. The ride home promises frustrating gridlock, disgusting air, and for us bicyclists, constant threats to our safety and well-being.

But one day a month, the ritual is transformed. Hundreds of us get together and ride through the streets on bicycles, providing motorists, as well as ourselves, with a vision of how things could be different.

We know that you aren't responsible for the organization of our cities around motorized traffic, and if we've contributed to your delay, **WE'RE SORRY!** But maybe you can take this opportunity to reflect on what a world without cars would be like. Or better yet, join us next time!



Aarbecht!? Et gött héich Zäit!

Seit in den siebziger- und achtziger Jahren des vergangenen Jahrhunderts auf breiter Front für die Verkürzung der Arbeitszeit gekämpft wurde, ist einiges passiert. In vielen europäischen Ländern wurde das Thema Arbeitszeitverkürzung eher zaghaft angepackt. In anderen, wie Deutschland oder Frankreich, wurde eine substanzielle Verkürzung der Wochenarbeitszeit erreicht. Das ging aber nur über den Weg von

Arbeitskämpfen, die in ihrer Intensität viele vorangegangenen Arbeitskämpfe in den Schatten stellten. Es waren regelrechte Aufstände. Das Ziel der Streiks war es, einen Teil der Produktivitätsgewinne in Form von weniger Arbeit bei gleichbleibendem Lohn abzuschöpfen. Oder: Die Lohnabhängigen mussten ihre Arbeitskraft also weniger oft verkaufen bei gleichem Lohn. Oder: Die Arbeiter forderten ihren Anteil an geschaffenen Mehrwert. Der Streik in der deutschen Automobilindustrie dauerte fast sieben Wochen, dann einigten sich die Tarifpartner auf das Verfahren der besonderen Schlichtung. Der Einigungsvorschlag der besonderen Schlichtungsstelle, der am 26. Juni 1984 der Öffentlichkeit präsentiert wurde, sah vor, die Wochenarbeitszeit im betrieblichen Durchschnitt auf 38,5 Stunden zu verkürzen.

Mobilisierungen

Das Ziel der IG-Metall war die 35-Stundenwoche. Der Kompromiss: 38,5 Stunden im Durchschnitt und mehr Flexibilisierung. 1987 wurde die 37-Stundenwoche erreicht. Den endgültigen Durchbruch schafften die IG-Metall und die IG-Druck und Papier im Jahre 1990. Die Arbeitgeber erklärten sich bereit, in 2 Stufen bis 1995 die 35-Stundenwoche einzuführen. Am 13. Juni 2018 jährte sich übrigens zum 20. Mal das Inkrafttreten der 35-Stundenwoche bei unseren französischen Nachbarn. Per Gesetz wurde in allen Unternehmen im ganzen Hexagon die gesetzliche Arbeitszeit von 39 auf 35 Stunden gesenkt. Die „Loi Aubry“ hat ihren Ursprung in François Mitterands 110 Vorschlägen für ein sozialeres Frankreich. Die französischen Sozialisten zogen 1997 mit einer klaren Positionierung für die 35-Stundenwoche in den Wahlkampf. Es soll Dominique Strauss-Kahn gewesen sein, der Lionel Jospin überzeugt hat, die 35-Stundenwoche ins sozialistische Programm einzuschreiben. Fazit: der Kampf für die 35-Stundenwoche wurde auf verschiedenen gesellschaftlichen und politischen Ebenen geführt. Und muss heute auf den gleichen politisch/gesellschaftlichen Ebenen geführt werden. Denn dort

wo die 35-Stundenwoche möglich wurde, wird sie heute vor dem Hintergrund eines breiten neoliberalen Konsenses mit den bekannten Gegenreformen betrachtet und gebremst. In vielen Branchen sind die erkämpften Rechte weitgehend rückgängig gemacht worden. Der gesamte neoliberale Konsens bedeutet, dass alle Errungenschaften des Sozialstaats und der Arbeiterbewegung unter dem Blickwinkel der sakrosankten Wettbewerbsfähigkeit, der Senkung der Arbeitskosten und der maximalen Renditestigerung betrachtet werden. Dies hat sich mit dem Aufkommen der digitalen Revolution weitgehend verschärft. Deshalb muss auch hier angegriffen werden. Eine Wiederbelebung des breit angelegten Kampfes für Arbeitszeitverkürzung tut Not. Und es wäre verlorene Zeit, darauf zu vertrauen, dass sich die Politik heute aus freien Stücken dazu überwinden könnte, per Gesetz die Arbeitszeit zu verkürzen und den positiven Effekt nicht durch eine weitere Flexibilisierung der Arbeitszeiten wieder zunichte zu machen.

Stück vom Kuchen

Denn genau dieser Fehler wurde zum Beispiel bei unseren deutschen Nachbarn gemacht und zwar nachhaltig. Die Lohnabhängigen haben ein Recht auf ein größeres Stück vom Kuchen. Und eine kollektive Arbeitszeitverkürzung als Verkürzung der Normalarbeitszeit für Alle, beinhaltet, anders als flexible Arbeitszeitgestaltung, die Chance auf Abbau der Arbeitslosigkeit durch Wiederbesetzung der in größerem Umfang frei werdenden Stellen durch sowohl Arbeitslose wie fertig Ausgebildete.

Denn: jeder Arbeitslose weniger erhöht potentiell die Kampfkraft der Gewerkschaften, nicht zuletzt auch in ihrem „Kerngeschäft“ Lohnerhöhungen. Die Gewerkschaften haben ein vitales Interesse daran, ihre Kampfkraft zu erhöhen. Das geht weniger über den Weg von Zugeständnissen als über den Weg von radikaler Arbeitszeitverkürzung. Arbeitszeitverkürzung mit nachhaltiger Beschäftigungswirkung für alle. Die Zukunft der

gewerkschaftlichen Arbeit muss auf dieses Ziel ausgerichtet sein. Gerade die Digitalisierungsdebatte genießt hier einen zentralen Stellenwert. Die Diskussionen und öffentlichen Darstellungen der Digitalisierung suggerieren eine „Win-Win“ Situation. Durch die Digitalisierung der Arbeitswelt sollen sich prekäre Arbeitsformen und schwierige Arbeitsbedingungen zunehmend auflösen. Damit am Ende alles gut wird. Und mit der Digitalisierung entsteht eine schöne, neue Gesellschaft, in der alles besser ist und in welcher die Widersprüche aufhören zu existieren. Fakt ist allerdings, dass das alte System in neuem Outfit daher kommt.

Gewinner und Verlierer

Doch die Gesetze des kapitalistischen Systems bleiben in Kraft – auch wenn die Arbeit in digitalisierten Produktionsketten verrichtet wird. Denn im Grunde ändert sich wenig. Es werden auch weiterhin Gewinner und Verlierer der Digitalisierung im Kapitalismus geben. Die Kapitaleigner auf der einen Seite und die durchrationalisierten Beschäftigten auf der anderen. An der Produktionsfront wird sich das Rad immer schneller drehen und bei den Produzierenden macht sich vermehrt Frust breit, weil viele Betroffene zu Statisten und Zuschauern degradiert werden. Zur Lösung der Konflikte ist es unerlässlich, die Betroffenen zu Beteiligten zu machen, ein gemeinsames und emanzipiertes Bewusstsein zu schaffen. Die massiven Angriffe auf den sozialen Besitzstand der Lohnabhängigen generieren ebenso massive Konflikte. Und weil Konflikte Konflikte sind, müssen sie auch konfliktuell gelöst werden. Die Gewerkschaftsarbeit muss von Konsenssuche auf Konfliktbereitschaft umschalten. Betriebsübergreifende Themen sind auch gesellschaftliche Themen und die Gesellschaftskritik ist ein wesentlicher Vektor dieser Kritik. Die Strategien der Kapitaleigner betreffen mehr und mehr die gesamte Lebenszeit der Betroffenen und ihrer Familien. Deshalb muss eine neue Bündnisarbeit im Vordergrund stehen. Die Vernetzung der gewerkschaftlichen Akteure mit sozialen Bewegungen bringt die

mittelbar mit den unmittelbar Betroffenen zusammen und ermöglicht gemeinsames Handeln. Die Zusammenarbeit mit, auch global vernetzten, sozialen Bewegungen kann sehr viel bewegen. Oberste Priorität bleibt dabei, das Kräfteverhältnis zugunsten der Lohnabhängigen zu verschieben.

Stärkung der Werte

Dazu muss die systematische Zusammenarbeit und die Förderung der arbeitswissenschaftlichen Arbeit mit den gewerkschaftlichen Akteuren wieder in den Fokus gerückt werden. Ein stärkeres Zusammenleben von Theorie und Praxis ist unerlässlich für eine nachhaltige Organisation und Mobilisierung aller Betroffenen. Abhängig Beschäftigte zu Handelnden in ihren eigenen Konflikten zu machen, das sollte die Priorität sein. Den Schritt zu gehen, über die konkrete Aktion hinaus gerichtet auf eine nachhaltige Veränderung. Die Konflikte nach draußen zu tragen heißt, die gewerkschaftliche Betriebsarbeit zu politisieren. Über die Massenmedien wird die herrschende Politik im gesellschaftlichen Mainstream etabliert. Die Antwort auf diese gefährliche Entwicklung kann nur die Generierung einer Gegenöffentlichkeit und eine möglichst breite Aufklärung sein. Die Stärkung gemeinsamer humanistischer Werte wie Gerechtigkeit, Solidarität, Gleichheit und Freiheit sind die Grundlagen der Politisierung der betrieblichen Gewerkschaftsarbeit. Politik und Gesellschaftskritik müssen verstärkt Gegenstand der gewerkschaftlichen Arbeit im Betrieb und auf der Straße sein, die Themen müssen mehrheitsfähig werden. Die zentrale Frage ist und bleibt: In welcher Gesellschaft wollen wir leben? Und: Ist das aktuelle Wirtschaftssystem mit all seinen Auswirkungen das Modell für die Zukunft? Oder muss es überwunden werden? Die Zukunft unserer Gesellschaft hängt nicht unwesentlich von der Gestaltung der Arbeit ab. Das Terrain darf auf keinen Fall den Kapitaleignern überlassen werden.

Contournement Bascharage : Keine beschlossene Sache !

Wir sind keine Hasardeure. Wir haben immer die gemeinsame Sache der Aufklärung und des Kampfes gegen den Contournement durch den Wald von Bascharage in den Vordergrund unserer Überlegungen gestellt. Und nie Parteipolitik damit betrieben.

Auf unserer Pressekonferenz haben wir deshalb logischerweise auf folgende Äußerung des député-maire der Gemeinde Sanem im "LW" reagieren **müssen**, die am selben Tag veröffentlicht wurde :

*"Auf die Frage, ob die Gemeinde sich auch nach der Abstimmung heute **weiter gegen die Umgehungsstraße wehren werde**, sagt er, dass dies eine Entscheidung ist, die der Gemeinderat nehmen müsse. Er **persönlich** sei aber der Meinung, dass es **"jetzt gut ist"**. Und der Journalist fügte hinzu: "So sieht es auch Simone Asselborn-Bintz".*

In diesem Zusammenhang – und nicht im Kontext des Abstimmungsverhaltens im Parlament, das man aber sicherlich auch kritisieren kann, wenn man das möchte – habe ich von Verrat an der gemeinsamen Sache gesprochen.

Denn das wäre es dann auch, würde diese Haltung im Gemeinderat beibehalten.

Die Argumente liegen auf dem Tisch. Wir teilen voll und ganz die Haltung aller politischen und gesellschaftlichen Kräfte in der Arbeitsgruppe Contournement der Gemeinde, welche sich ganz sicher nicht von Kirchturmargumenten leiten lässt – es ist

übrigens der **Käerjenger** Bësch der zerschnitten wird – sondern von der Sorge um eine konstruktive, gemeinsame Lösung der regionalen Probleme (Verkehr, Natur, Wirtschaft) im Interesse aller Einwohnerinnen und Einwohner, auch derjenigen aus Bascharage.

Ich möchte hier nur auf die wesentlichen Prozedurfragen eingehen, die das weitere Vorgehen aufwirft.

Eins steht fest: Es handelt sich um keine “Beschlossene Sache”, wie das “LW” heute titelt.

Wie bereits auf der Pressekonferenz gesagt, fürchten die Befürworter des Contournement – allen voran Michel Wolter – nichts mehr als juristische Schritte gegen dieses Projekt. Nie hat man diesen so aufgebracht gesehen als 2016, als die Gemeinde Sanem erstmals vor Gericht gegen die Entscheidung der Regierung vorging, die Variante 2 – die Waldvariante – definitiv zurückzubehalten. Damals wurde der Recours als verfrüht, aber nicht als unbegründet abgewiesen.

Nunmehr versucht der ehemalige Innenminister sogar die Legalität der europäischen Natura-2000-Zone in Frage zu stellen !

Und zwar weil er genau weiß, dass die europäische Artenschutzdirektive die Zerschneidung dieser Zone nur duldet aus gravierenden Gesundheitsgründen. Und die werden sich mittelfristig mit dem Rückgang der Dieselfahrzeuge im Land und damit auch in der avenue de Luxembourg lösen (wahrscheinlich noch vor der Fertigstellung des Contournement frühestens 2022). Die saisonalen Schwankungen der NOx-Werte spielen dabei nur eine kurzfristige Rolle, es wird aber dennoch in einem späteren Artikel darauf zurückzukommen sein.

Und wenn jetzt auf einmal Minister Bausch – in vollem Bewusstsein der Haltlosigkeit der von ihm stets vorgeschobenen Gesundheitsgründe – auf einmal im Parlament von “ökonomischen

Gründen" fabuliert, müsste er eigentlich wissen, dass die bessere Anbindung einer Industriezone an sich niemals als Grund für die Zerschneidung der Natura-Zone angenommen werden kann.

Und deshalb ist es nur ein Recours mit dem die Entscheidung (die für Jahrhunderte gelten wird!), den einzigen Wald und das einzige Erholungsgebiet in einer ohnehin mit multiplen Umweltproblemen konfrontierten Gegend zu zerschneiden, noch verhindert werden kann.

Myriam Cecchetti hat deshalb recht, wenn sie das von Bürgermeister Engel immerhin angekündigte (und nicht dementierte) Aufgeben in letzter Minute mit dem Aufgeben eines vorneuliegenden Marathonläufers auf den letzten Kilometern vergleicht.

Der Gemeinderat und die Arbeitsgruppe müssen jetzt ihre Verantwortung übernehmen.

Historische Zeiten also!

Zum Schluss noch eine wichtige Feststellung: Es ist nicht das Gesetz das gestern votiert wurde, das nach der Veröffentlichung die Prozedur einleiten wird, wie fälschlicherweise jetzt im "LW", verkündet wird, sondern die Veröffentlichung (affichage) des "avant projet détaillé" durch den Bauten- und Transportminister, dies nachdem zuvor die Umweltministerin die Kompensationsmaßnahmen präzisiert hat. Denn nicht gegen ein Gesetz, sondern nur gegen eine administrative Entscheidung kann man vor dem Verwaltungsgericht klagen! Diese kann aber schon im August vorliegen. Höchste Eile bleibt also trotzdem geboten! Am Freitag morgen kommt der Gemeinderat deshalb zusammen.

Il est temps de protéger la liberté d'expression, aussi au Luxembourg...

Une problématique « actuelle » ?

Dans plusieurs de nos contributions antérieures à Goosch.lu, nous avons évoqué quelques événements qui nous amènent à nous demander où en est la liberté d'expression et d'opinion, en Europe, au Luxembourg, et, plus globalement, dans le monde.

Ainsi : – les procès dont sont l'objet, en France, des organisations ou des personnes engagées dans la promotion et la défense des droits du peuple palestinien et, plus globalement, d'une « paix juste au Proche-Orient » ; – les campagnes de dénigrement et de dé-légitimation menées depuis plusieurs années par les gouvernements israéliens à l'égard d'organisations des droits de l'homme, palestiniennes, israéliennes et internationales ; – ainsi encore les difficultés de faire des virements bancaires de soutien, individuels ou par des ONG, en faveur de telles organisations palestiniennes et israéliennes.

De nouveaux faits, récents, au Luxembourg, en Europe et dans le monde, mais aussi des faits plus anciens, mais répétés, systématiques, qui prennent un nouveau sens à la lumière des évolutions récentes, nous invitent à reprendre à bras le corps cette problématique de la liberté d'expression, à nous interroger plus en profondeur sur ces mises en question et sur les défis à affronter en vue de sauvegarder, maintenir et ... renforcer cette liberté d'expression, même s'il risque de nous en coûter.

Dans la présente contribution, il s'agira de revenir sur certains dossiers et événements qui concernent aussi le Luxembourg, d'en présenter les principales composantes, les questions qu'ils nous posent, les interpellations que nous devons lancer à leur sujet au monde politique et à la société civile, particulièrement lorsqu'il s'agit de parler, de s'exprimer et d'agir pour la Palestine et, plus globalement, pour la paix au Proche-Orient.

Deux dossiers seront ainsi abordés, avec comme questions-guides :

- Accuser l'autre d'antisémitisme : une stratégie en vue de délégitimer les critiques envers l'État d'Israël ?
- Certaines interdictions bancaires, ou le règne du « tout sécuritaire »

Un cadre pour resituer nos questions : le droit et un « esprit » démocratique

Le premier élément-clé à prendre en considération nous paraît être ce que prévoient les divers niveaux du droit au sujet de la liberté d'expression : la Déclaration universelle des Droits de l'homme, les chartes internationales et européennes, les Constitutions des pays démocratiques. Le deuxième élément concerne les manières dont les « démocraties occidentales » intègrent ce droit dans leur système politique et le mettent en œuvre dans le fonctionnement de leur système politique et en assurent et garantissent l'esprit dans la vie quotidienne des citoyens et de la société civile organisée : l'« esprit » démocratique et les « attitudes fondamentales » traduisant cet esprit dans les comportements des uns et des autres.

- Les grandes chartes des droits garantissent la liberté d'expression

Quelles que soient les critiques qui ont été faites et le seront encore de ces grandes chartes, elles n'en restent pas moins la référence de base de toute démocratie aujourd'hui. Et un rempart contre toutes les formes d'atteinte aux droits qu'elles contiennent (1). La « liberté d'expression » constitue l'un de ces droits (art. 19 §2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – DUDH -et art. 11, §1 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne).

Il est bon de rappeler aussi que les articles 29, §2 de la DUDH et l'article 11, §1 de la Charte européenne ont été inclus pour guider les États dans la mise en œuvre et le respect de ces droits. Ainsi, la DUDH prévoit que : Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. Mêmes précisions dans la Charte européenne.

Instruits largement par l'histoire antérieure des peuples, les instances politiques et les législateurs de ces divers niveaux de droit international, ont en outre prévu l'existence d'organismes divers de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de ces chartes, ainsi que d'instances judiciaires internationales et européennes chargées d'instruire les cas d'atteintes importantes, graves et systématiques de droits promus et protégés par ces Chartes. Ainsi les Commissions des Droits de l'homme de l'ONU, la Cour de justice de l'Union européenne, les Commissions internationales et européennes sur le racisme et l'antisémitisme, les évaluations régulières des pays en matière de respect de ces droits et des conventions qui les garantissent...

Y a-t-il danger en la matière ?

Depuis des dizaines d'années, les rapports annuels de ces instances de suivi et de contrôle sont remplis de cas et d'exemples de telles atteintes dans un très grand nombre des États qui constituent notre planète.

Qui plus est, parce que ni les organisations internationales du plus haut niveau ni les organisations européennes ne remplissent adéquatement leur mission et sont paralysées par les jeux politiques et les ingérences de puissants lobbies – sans parler de leur propre lourdeur organisationnelle –, les sociétés civiles de la plupart des pays de la planète se sont organisées et ont créé chacune de nombreuses associations et organisations de défense des droits de l'homme et des citoyens. Chaque année, ici aussi, leurs rapports annuels regorgent des cas nombreux et flagrants d'atteintes graves, répétées et systématiques à ces mêmes droits.

C'est dire à la fois combien ces droits sont devenus une réalité fondamentale et une exigence profonde et permanente de la vie de nos sociétés, mais aussi combien ceux-ci sont et restent fragiles, au point qu'on pourrait penser que leur application et leur respect restent exceptionnels, du moins rares et limités.

Des contextes récents aggravent les dangers d'atteinte à ces droits

En même temps, divers contextes actuels interviennent pour amener des gouvernements, des États ou d'autres instances internationales, à « égratigner » un peu plus, « énerver », sinon mettre en danger, ce droit fondamental et bien d'autres droits qui lui sont liés. Nous n'en retiendrons que deux pour l'instant : d'un côté, la survalorisation du « sécuritaire » et, d'un autre côté, « l'anonymat » croissant des grandes multinationales.

Plus précisément, en rapport avec les « attentats terroristes

» récents et, plus lointainement, en écho aux « attentats du 11 septembre », des décisions politiques, tant nationales qu'européennes et internationales, courent le risque d'ériger en loi permanente certaines restrictions temporaires à la liberté d'expression et d'opinion et à d'autres libertés, permises dans certaines limites par la formulation des droits rappelés ci-dessus et leur propre principe de mise en œuvre ou de restriction.

Plus généralement et globalement, certains États ou grandes organisations internationales ont appelé et appellent encore à « revoir » ou à « adapter » certains de ces grands textes ou le fonctionnement des organisations et institutions internationales et européennes créées pour assurer leur respect et leur mise en œuvre. Depuis longtemps déjà, les États-Unis et d'autres grandes puissances ont cherché à se dispenser ou à dispenser leurs entreprises, leurs institutions et leurs citoyens de leur redevabilité à l'égard de ces institutions et de leurs organes, dont, par exemple, la Cour pénale internationale. Les mêmes et d'autres veulent « réformer » l'ONU, devenue une grande machine sans réelle efficacité, mais dont certaines « Résolutions » les gênent ... grandement. Certes, l'ONU, comme l'Union européenne, et leurs institutions, devraient être évaluées et revues dans leur définition, leurs objectifs et leurs moyens. Entre autres, le fameux « droit de veto » accordé et laissé depuis 70 ans maintenant à quelques « grands États ». Mais, à ce droit justement, les États qui poussent le plus à réformer l'ONU n'ont pas envie qu'on y touche... puisqu'il leur permet de SE protéger contre des résolutions qui vont à leurs yeux à l'encontre de leurs intérêts.

Par ailleurs, la mondialisation des économies, l'internationalisation des entreprises et la « disparition » des grands acteurs internationaux derrière l'anonymat, font régulièrement passer à l'arrière-plan le respect des droits évoqués ci-dessus et les dissolvent dans les grands principes

du libre-échange, de la « libre concurrence » ; ils ne sont plus des « cibles » clairement identifiables, donc responsables, donc « interpellables » ... Ce qui n'est pas sans accentuer et multiplier les atteintes régulières, quotidiennes et parfois systématiques aux droits de l'homme, en particulier à la liberté d'expression et d'opinion. Les grandes multinationales sont devenues tellement complexes dans leur structure juridique, et leur fonctionnement tellement opaque, qu'elles peuvent continuer, pendant des années, à violer les droits fondamentaux de populations qu'elles exploitent directement, qu'elles dépossèdent, ou dont elles s'approprient les terres, l'eau et les autres ressources naturelles, sans être vraiment ou gravement inquiétées, dans l'impunité. Dans de telles situations, le droit à la liberté d'expression est souvent visé : les populations concernées ne sont pas ou sont peu organisées et la moindre revendication exprimée, après avoir été ignorée, est punie par des sanctions, des représailles ... ; ou alors, elles sont organisées, mais leurs manifestations ou revendications sont réprimées par les pouvoirs politiques locaux, souvent corrompus et de mèche avec les multinationales présentes ...

La donne a donc changé de manière importante au cours des 20 à 30 dernières années pour les défenseurs des droits de l'homme, sous cette double poussée du tout sécuritaire et de la puissance des multinationales. Et la liberté d'expression n'y a rien gagné. Mais cette double poussée continue son avancée et se voit accompagnée maintenant et renforcée, à la fois par la montée des extrêmes droites politiques et de leur cynisme populiste, et par l'apolitisme fréquent des citoyens. La liberté d'expression n'y gagne rien non plus. Les diverses formes et moyens de sa mise en question nous alertent de plus en plus et nous poussent à sonner haut et fort une « sonnette d'alarme » qui nous réveille, ainsi que les habitants de notre pays et de l'Europe dans son ensemble, pour la défense de ce droit fondamental de nos démocraties et d'autres droits fondamentaux qui lui sont intimement liés.

La liberté d'expression, l'un des droits fondamentaux de la « démocratie » ?

Si la liberté d'expression est l'un des droits fondamentaux présents dans les diverses chartes rappelées ci-dessus, elle l'est aussi dans les Constitutions et les Lois fondamentales des États qui se définissent comme « démocratiques » et pour lesquels les Chartes évoquées constituent une base de référence-clé (2).

Et le système démocratique de tous ou la plupart des États qui s'affirment tels, n'énoncent pas seulement des droits et des garanties à l'exercice de ces droits, ils contiennent aussi la création et le renouvellement d'institutions et de règles de leur fonctionnement, destinées à assurer la mise en œuvre de ces droits (3).

On notera que la plupart des textes concernant ces institutions comportent de nombreuses notations concernant la « liberté » : élections libres, liberté du suffrage, liberté de candidature. Éléments qui montrent la prégnance de la « liberté » dans tout le corps législatif et institutionnel de démocraties dignes de ce nom. Parmi les principes et les valeurs à garantir, le corps de ce qu'on appelle les « libertés publiques » (l'ensemble des prérogatives reconnues aux citoyens et garantissant leurs droits, notamment face à la puissance publique (l'État), possède une place de choix : les libertés de la personne (libertés individuelles : liberté de conscience et liberté religieuse, liberté d'opinion), les libertés de communication (liberté de la presse, de l'information, de la communication audiovisuelle), liberté d'enseignement (recevoir l'enseignement de son choix,...), les libertés économiques (droit de propriété, c'est-à-dire d'utiliser librement un bien qui nous appartient, liberté d'entreprendre, liberté du travail...), libertés d'association

et d'action collective (liberté d'association, de réunion, liberté syndicale, liberté de manifester, droit de grève...). Divers organes institutionnels sont prévus pour garantir, contrôler, surveiller le respect de ces libertés et limiter les abus (du politique le plus souvent) à leur sujet.

À travers ce bref retour au cœur de nos institutions, on voit à la fois l'importance des droits – dont les droits publics, et, parmi eux, de la liberté d'expression –et l'existence de garants de leur mise en œuvre et de leur respect.

La liberté d'expression exige aussi un terreau, un climat et une atmosphère

L'expérience historique des derniers siècles, surtout du 20^e s., a montré que « la démocratie » ne pouvait fonctionner réellement et dans toutes ses dimensions comme système politique original que si elle était portée et animée par un « esprit démocratique ». J'entends par là un ensemble de postures et d'attitudes fondamentales du citoyen individuel, du citoyen organisé, et des institutions, dans leurs propres rapports à ce système. J'y ajoute la création et l'entretien permanent d'une « atmosphère », d'un « climat » positifs et encourageants à l'exercice de ce droit. On pourrait parler aussi en termes de « terreau » à nourrir et à renouveler sans cesse.

Quel que soit le terme utilisé, il s'agit d'un ensemble d'attitudes et de comportements, en rapport avec diverses valeurs qui ne peuvent être, en tant que telles, coulées dans des lois ou des règles et qui renvoient davantage à une posture globale des personnes, des groupes, des organisations et des institutions, et qui ont trait à la relation à l'autre, aux autres, à la société, au politique, etc (4).

On peut dire que la liberté d'expression a besoin, pour être

pratiquée et s'épanouir, du climat qui peut résulter du mélange des attitudes et des capacités évoquées ci-dessus et en note. Et il peut exister un tel « climat » lorsqu'une majorité des membres d'une société est animée par un tel esprit et que chacune et chacun, qui s'efforce de le vivre honnêtement, peut s'attendre à ce que, habituellement, les comportements des autres soient animés par le même esprit. C'est une dimension et une condition parmi d'autres de la cohésion sociale. Si les lois et les institutions et organisations publiques constituent un élément clé de toute démocratie, le « pendant » indispensable en est cet « esprit démocratique » qui donne vie à la démocratie au quotidien.

Or, ici aussi, l'actualité récente et les 15-20 dernières années ne concourent pas à donner le sentiment ou la perception d'un climat démocratique où il soit normal de s'exprimer librement, d'évaluer, de critiquer, de proposer ou de contre-proposer, particulièrement dans certains domaines et concernant certains sujets. Sur la base de plusieurs expériences récentes, je pense pouvoir affirmer que la liberté d'expression est entrée dans une phase de mise en danger, y compris au Luxembourg, et que ce danger est particulièrement vérifiable à propos de plusieurs thèmes que nous travaillons régulièrement au Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient, particulièrement certains qui tournent autour du conflit israélo-palestinien. Cette liberté de s'exprimer sur la Palestine, sur Israël, sur leurs relations, sur les causes et les conséquences du conflit, sur les conditions et voies de solution, est de plus en plus souvent mise en péril par des pratiques, tantôt directes, tantôt indirectes, sinon sournoises, de contrôle, de censure, et même à des attaques frontales.

Ce sont justement de telles pratiques que je me propose de présenter et d'analyser dans la suite de cette contribution et dans de prochaines contributions à Goosch.lu. Elles concerneront les accusations de plus en plus fréquentes

d' « incitation à la haine raciale », de discours « antisémites », de « soutien à des organisations terroristes », de « dépenses de l'argent public pour manipuler les esprits des lycéens » et tutti quanti, de tentatives d'intimidation.

Dans ce contexte, la proposition votée au Parlement européen d'élargir la définition de l'antisémitisme pour y inclure des exemples comme « la critique de l'État d'Israël » et la promotion du boycott de (produits israéliens – portée par le mouvement BDS, boycott-désinvestissement-sanctions) et de faire adopter cette définition élargie par les États européens, dont le Luxembourg, recèle la possibilité de graves dérives que n'ont pas vu ou voulu voir les nombreux députés européens qui ont voté en sa faveur, y compris plusieurs députés européens du Luxembourg.

Une autre thématique qui sera présentée et développée concernera la mise sur une liste noire par des institutions bancaires de notre pays d'organisations palestiniennes qualifiées de « terroristes » ou soupçonnées de soutenir des groupes terroristes, injustement, abusivement et sur base de sources partiales. Notre expérience à ce sujet est loin de représenter la seule, tant au Luxembourg que dans des pays voisins. Il est d'autant plus important d'en parler : clairement et librement, avec responsabilité certes, mais aussi en prenant les risques que la défense de la liberté d'expression requiert.

En ce qui concerne les thématiques traitées dans le cadre de la problématique israélo-palestinienne, il faut encore tenir compte d'une donnée déjà ancienne, mais qui connaît de nouveaux développements depuis plus ou moins deux à trois ans, après déjà plusieurs phases antérieurement : c'est celle d'une nouvelle campagne de « hasbara » israélienne, c'est-à-dire, littéralement, l'explication, l'éclaircissement des politiques israéliennes (5).

Celle-ci a connu de nouveaux développements depuis la création

d'un ministère israélien inédit : le « ministère des affaires stratégiques ». La nécessité d'un tel ministère était justifiée aux yeux du cabinet de la Knesset par l'existence d'au moins deux menaces stratégiques pour Israël : l'Iran et ... le mouvement BDS (Boycott – Désinvestissement – Sanctions). À quoi il faut ajouter, depuis peu, le constat, par Israël, des divisions croissantes au sein des communautés juives de par le monde, principalement et d'abord aux USA, puis petit à petit dans de nombreux autres pays, lorsqu'il s'agit des politiques de l'État d'Israël et de la nature même de l'État d'Israël.

Après avoir feint d'ignorer le mouvement BDS pendant plus de 10 ans ainsi que les autres campagnes menées par les sociétés civiles au nom des droits de l'homme, de la justice et de l'égalité, après avoir surestimé le soutien « indéfectible » des États-Unis et de ses deux principaux partis politiques, après avoir négligé et sous-estimé l'opposition juive croissante à ces mêmes politiques, l'État israélien, non seulement crée un « ministère des affaires stratégiques » pour les contrer, mais y consacre annuellement des centaines de millions de dollars et entretient des dizaines de milliers de fans et de groupes nationaux et locaux de tels supporters : il s'agit en effet de contrer l'image de plus en plus détériorée d'Israël et de ses politiques dans le monde, aux USA et, même parmi les communautés juives toujours plus divisées sur les politiques israéliennes tant aux USA qu'en Israël et dans les 5 continents. Pour Israël actuellement, le combat par les images et les idées est devenu presque aussi important que le combat par ses soldats et son armée.

Cette large introduction était nécessaire pour situer les cas qui seront analysés. Je souhaite sincèrement que cette première livraison incite les lecteurs intéressés à participer à ce début d'enquête, aux analyses qui seront proposées et aux moyens qui pourraient être débattus en vue de garantir, défendre et réinstaurer la liberté d'expression, si fondamentale à l'esprit démocratique.

Prochain article : « l'antisémitisme: une arme à ... double tranchant – ou un boomerang qui se retourne contre son propre lanceur ? »

(1) Voir : http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf).

(2) Ainsi, dans la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, dans sa version coordonnée actuelle (voir : <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-recueil-constitution-20161020-fr-pdf.pdf>). L'article 24 est ainsi formulé : La liberté de manifester ses opinions par la parole en toutes matières, et la liberté de la presse sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'exercice de ces libertés.

(3) Voir <http://profdeses-sciencepolitique.e-monsite.com/pages/v-les-institutions-de-la-democratie.html>, qui résume bien en quelques paragraphes les principes et principales institutions d'une « démocratie ».

(4) Je retiendrais, parmi les éléments caractéristiques et constitutifs de cette posture, quelques-uns, qui sont loin d'être exhaustifs et qui peuvent varier, prendre d'autres couleurs, acquérir une plus grande importance, selon les conjonctures.

Dans les rapports interindividuels : attitudes d'accueil, de tolérance, de compréhension et d'ouverture à l'autre, aux autres, à la différence, y compris lorsque cette différence gêne ; empathie avec les autres, particulièrement les « souffrants », proches et lointains ; solidarité, particulièrement avec les exclus, proches et lointains ; respect des autres et de leur dignité ; respecter les décisions prises ensemble et les règles décidées ensemble ; transparence, honnêteté, vérité ; faire confiance à et s'appuyer sur les capacités et potentialités individuelles et des petits groupes ; capacité d'autocritique, de recul.

Dans les rapports à la société : sens et respect du bien

collectif, du bien commun ; sens de la responsabilité ; soutien à la création collective ; participation active et soutien à la vie collective ; capacité à prendre des risques ; capacités d'indignation, de critique, de résistance, de contre-proposition ; capacité d'engagement et de prise de parti ; capacité d'objectivité ; sens profond de la justice, de l'égalité, de l'équité ; capacités d'analyse, de diagnostic et de stratégie ; souci et capacité de relier les cas et problèmes individuels à leurs dimensions collectives et politiques, le local au global, les 3 niveaux d'analyse de toute problématique sociale : micro, mezzo et macro ; capacité à ajuster réciproquement éthique de conviction et éthique de responsabilité.

Par rapport aux lois et règles existantes : les connaître, en comprendre l'esprit et le bien-fondé, les appliquer honnêtement, en détecter les limites, s'engager dans les changements souhaitables et possibles, résister à leur mise en œuvre lorsqu'elles paraissent non fondées ou gravement injustes et proposer collectivement des alternatives ...

(5) Ce terme est utilisé par Israël et les groupes pro-israéliens pour désigner des opérations de communication et de propagande qui cherchent à défendre le point de vue et la politique de l'État d'Israël auprès de l'opinion publique internationale. Le ministère des affaires étrangères israélien propose ainsi à la diaspora juive des cours en ligne de hasbara. Selon Chomsky « le mot « hasbara » (...) désigne la propagande israélienne, exprimant la thèse que la position d'Israël est toujours juste quelle que soit la question considérée, et qu'il est seulement nécessaire de l'expliquer ». Voir Wikipédia, article « hasbara ».

Bald 1 Milliarde für Rüstungsausgaben?

Die Aussagen von Premierminister Xavier Bettel (DP) und Verteidigungsminister Etienne Schneider (LSAP) nach dem Nato-Gipfel vom 11. und 12. Juli 2018 in Brüssel stehen im Widerspruch zur gemeinsamen Erklärung der 29 Nato-Staaten.

Während der Premierminister sich damit brüstet, Luxemburg könne nicht mehr als die 0,6 Prozent des Bruttoinlandprodukts (BIP) an Militärausgaben verkraften, spricht der Verteidigungsminister von „verrückten Ideen“ Trumps. Dennoch haben sich alle 29 Nato-Mitgliedsstaaten einstimmig auf eine massive Erhöhung der Rüstungsausgaben von 2% des BIP geeinigt.

Ging anfangs noch die Rede von einer gestaffelten Aufstockung bis 2024, forderte US-Präsident Donald Trump die NATO-Staaten sogar auf, die Rüstungsausgaben umgehend auf 2 Prozent zu erhöhen.

Für Luxemburg stellt dies, unter Berücksichtigung der vom STATEC berechneten Wachstumsprognosen von jährlich 3 bis 4 Prozent, ein Verfünffachen des aktuellen Militärbudgets von derzeit 220 Millionen Euro auf über eine Milliarde Euro dar!

Dabei beschloss das Parlament erst, gegen die Stimmen von déi Lénk, die Rüstungsausgaben drastisch zu erhöhen indem der Militärsatellit „GovSat“ (125 Millionen) angeschafft und die nötigen Geldmittel für das Transportflugzeug A400M (420 Millionen, inklusive Betriebs- und Wartungskosten) sowie den neuen Überwachungssatelliten NAOS (170 Millionen) bereitgestellt wurden.

Anstatt in die Rüstung zu investieren, wäre es bitter notwendig, die nötigen Geldmittel für Schul- und

Berufsausbildung, bezahlbaren Wohnungsraum, sowie soziale Absicherung auszugeben.

Weltweit sind die Militärausgaben so hoch wie nie zuvor. Friedensforscher warnen, die steigenden Rüstungsausgaben würden nicht zur friedlichen Beilegung von Konflikten beitragen, sondern dieselben nur noch intensivieren.

Der am 11. Mai 2018 ins Leben gerufenen Friedensplattform gehen die Themen nicht aus. Luxemburg benötigt dringend eine neue Friedensbewegung, die sich sowohl auf nationaler als auch auf europäischer und internationaler Ebene, im Verbund mit anderen Friedensgruppen, in die Diskussion einmischt und ihre berechtigten Forderungen an die regierenden Politiker stellt.

Einzig déi Lénk widersetzen sich der aktuellen Aufrüstungsspirale und setzen sich für die Auflösung der NATO ein. Anstelle soll die Sicherheit Europas durch ein kollektives Projekt gewährleistet sein, das allein auf Verteidigung ausgerichtet ist.

Le sommet UE sur les migrations: un rendez-vous raté

Il devait mettre fin à la confusion ambiante sur le débarquement des navires humanitaires transportant des migrants et le non respect des conventions maritimes, et enfin permettre un réel partage des responsabilités sur la question des migrations. Mais au lieu de cela, l'accord pris le 28 juin dernier suite au sommet de l'Union Européenne révèle

l'obsession des dirigeants européens pour la protection de leurs frontières, oubliant la crise humanitaire, les milliers de morts en Méditerranée et les victimes de traite en Libye.

Ce que les gouvernants européens ne se pressent pas de mettre en avant, c'est la diminution considérable du nombre d'arrivées. De 1 015 078 en 2015, celles-ci sont passées à 172.301 en 2017, un nombre qui aurait dû suffire à décrédibiliser l'hypothèse ridicule d'une invasion, contre laquelle il faudrait protéger le territoire européen. Cela n'est malheureusement pas le cas, et l'UE tourne encore une fois le dos à ses valeurs fondamentales. Car plusieurs éléments posent problème dans cet accord.

Tout d'abord, le partage des responsabilités, qui devait mettre fin à la solitude face au traitement des demandes des pays en première ligne, tels que l'Italie et la Grèce, n'existe toujours pas. La possibilité de créer des centres d'accueil par les Etats membres n'est pas une solution, puisque celle-ci repose sur le volontariat et ne permet donc pas de mettre un terme aux tensions qui ont lieu lorsqu'un navire de sauvetage demande des instructions de débarquement, et se retrouve dépendant de la décision de plusieurs Etats membres.

Pour éviter des situations dramatiques comme celle dans laquelle s'est retrouvé l'Aquarius, ce navire de l'ONG SOS Méditerranée auquel on a refusé d'accoster en Italie et à Malte, et qui a fini sur les côtes espagnoles, il faut un véritable mécanisme de répartition. C'est pourtant l'objectif de la réforme du règlement Dublin III, en cours à l'heure actuelle, mais sur laquelle les Etats membres tardent à se mettre d'accord. Cette réforme, si elle se veut efficace et humaine, devrait abolir l'obligation pour les demandeurs de protection internationale d'introduire leur demande d'asile dans le premier territoire européen sur lequel ils arrivent.

Ensuite, la décision de renforcer la création de plateformes de débarquement en dehors de l'UE, qui implique le renforcement du soutien aux garde-côtes et autres organisations libyennes, rend l'UE complice des violations répétées des droits humains dont ceux-ci sont les auteurs. Renvoyer les migrants en Libye, c'est les exposer à nouveau à des abus qui sont en totale contradiction avec les valeurs européennes. La contradiction majeure de l'UE est d'affirmer vouloir augmenter la lutte contre les passeurs, tout en continuant à soutenir des pays dont les autorités violent constamment les droits humains.

L'hystérie dont les dirigeants européens sont victimes, et qui les pousse à vouloir faire de l'Europe une forteresse, empêche la mise en place d'un véritable système de traitement des demandes d'asile, qui consisterait à faciliter le regroupement familial et à augmenter le nombre de voies sûres et légales de migration. Le système actuel maintient les demandeurs d'asile dans l'illégalité, les contraignant à traverser l'Europe sans papiers pour retrouver leurs familles, et encourage les pays d'origine des migrants à fermer leurs frontières à tout prix, mettant en danger les hommes, les femmes et les enfants qui continueront toujours à tenter de les franchir en l'absence d'alternatives.

<https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean>